

# REGLEMENT VIDE-GRENIER

## 1) DISPOSITIONS GENERALES

**Article 1** – Le vide grenier du 31 mai 2015 organisé par le Sou des écoles sur le parking de la salle polyvalente - 1799, route des bois à Dommartin (69380) - est réservé aux particuliers. La vente par des enfants est autorisée sous responsabilité parentale.

**Article 2** – Chaque emplacement aura une **profondeur de 3 mètres**. Les exposants pourront s'installer dès **6h du matin** aux places définies à l'accueil. L'emplacement attribué ne pourra être modifié qu'avec l'accord des organisateurs. Les emplacements seront loués **sans table ni chaise**.

**Article 3** – L'ouverture du marché à la vente est autorisée le **dimanche 31 mai 2015 de 8h à 18h sans interruption**. Les participants ne pourront partir qu'après 17h. L'espace dédié à la vente devra être libéré de toute occupation au plus tard à 18h30. **Chaque participant devra restituer son emplacement en bon état de propreté**.

**Article 4** – Chaque exposant sera en mesure de fournir une pièce d'identité le jour du vide grenier.

**Article 5** – En cas d'intempéries, la date du 31 mai sera maintenue. L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

## 2) CONDITIONS D'EXPLOITATION

**Article 6** – Sont autorisés à la vente ou à l'échange : les objets mobiliers d'occasion appartenant aux titulaires de l'autorisation ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

**Article 7** – Sont interdits à la vente : les objets mobiliers neufs, les véhicules à moteur de toute sorte, les armes de toute catégorie, les pétards, fusées et autres pièces d'artillerie, les animaux vivants ou naturalisés, les alcools, les transactions immobilières et financières.

**Article 8** – Sont interdits sur l'espace du vide grenier et son environnement : la pose d'affiches publicitaires, la vente ou l'échange en dehors des emplacements, l'installation de réchauds, grills... pouvant présenter un danger pour le public.

## 3) INSCRIPTIONS

**Article 9** – Le droit d'inscription est de 5 euros le mètre linéaire

. Emplacement sans véhicule sur stand : 2 mètres minimum, 3 mètres ou 4 mètres linéaires,

. Emplacement avec véhicule sur stand : 5 mètres linéaires minimum,

. Emplacement avec camionnette sur stand : 6 mètres linéaires minimum.

**Article 10** – L'inscription ne peut être acquise qu'après réception de tous les documents (bulletin d'inscription dûment rempli + photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport + chèque de règlement). La validation de l'inscription par l'association s'effectuera par mail. Les inscriptions pourront être closes sans préavis si l'afflux d'exposants dépassait les capacités d'accueil du lieu.

**Article 11** – Le dossier d'inscription complet devra parvenir **AU PLUS TARD LE 22 Mai 2015** par courrier à : Sou des écoles de Dommartin -Vide grenier - Chez madame Karin VOITURON, 2284, route des bois – 69380 DOMMARTIN.

**Article 12** – Toute inscription validée par l'association est ferme et définitive et il ne sera, en aucun cas, procédé au remboursement du droit de place quelle qu'en soit la raison.

## 4) DISPOSITIONS PARTICULIERES

**Article 13** – Les participants sont tenus de prendre et d'observer en permanence toutes mesures de prudence et de sécurité propres à éviter tout danger et accident.

**Article 14** – L'association du Sou des écoles de Dommartin dégage entièrement sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'exercice de cette vente au déballage. Les exposants devront obligatoirement être garantis pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers.

**Article 15** – Toute infraction au règlement et aux présentes prescriptions pourra entraîner l'exclusion définitive du vide grenier.

Partie à conserver

## Bulletin d'inscription

Vide grenier de DOMMARTIN (69) – 31 mai 2015

A renvoyer avant le **22 mai 2015 (avec votre règlement et la photocopie de votre pièce d'identité)**, à l'adresse suivante (attention, nombre de places limité) : Sou des écoles de Dommartin - Vide grenier - Mme Karin VOITURON, 2284, route des bois - 69380 Dommartin  
**Pour plus d'informations** : [soudesecolesdommartin69.blogspot.fr](http://soudesecolesdommartin69.blogspot.fr)

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

TEL : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

EMAIL : .....@.....

Numéro de votre pièce d'identité : .....

*Pour les mineurs, autorisation écrite du représentant légal*

Longueur totale souhaitée pour le stand : ..... M

VOTRE DROIT D'INSCRIPTION EST DE  M x 5€ =  €

**Rappel :** **Stand sans véhicule : 2, 3 ou 4 mètres linéaires**

**Voiture sur stand : minimum 5 mètres linéaires**

**Camionnette sur stand : minimum 6 mètres linéaires**

**Pour réserver votre emplacement, vous devez impérativement joindre à votre inscription :**

- La photocopie de votre carte nationale d'identité (ou passeport)
- Le chèque de règlement libellé à l'ordre de « Sou des Ecoles de Dommartin »

En tant que particulier, je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint

Fait à ..... Le ...../...../2015

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvée »

